



Demande titre de séjour

Par **panina**, le **21/02/2023** à **15:31**

Bonjour,

je viens sur ce forum pour avoir des conseils car je suis au bout du rouleau..

Je suis né en 1994 et cela fait depuis mes 3 ans que je suis arrivé en France. Je suis né en Hollande. Mère cap-verdiennet père inconnu. J'ai un enfant de 5 ans que j'ai reconnu à ses 1 ans. Seulement voilà, quand je fais ma première demande à la préfecture pour avoir mon titre de séjour, on me dit qu'il me manque toujours des papiers. On me demande des preuves que je suis en France depuis 10 ans. J'ai déjà rapporté des photocopies de mon carnet de santé, des certificats de scolarité. J'ai également fait la demande de parent d'enfant français et la on me demande des factures comme quoi je m'occupe bien de ma fille. J'ai mené des factures, des certificats de la cantine mais ça ne suffit pas. Mon [avocate](#) me dit que c'est la première fois qu'elle voit un dossier aussi compliqué.. J'ai une promesse d'[Embauche](#) mais je ne sais pas si cela va jouer dans le dossier.. Auriez-vous des conseils ? je ne sais plus comment faire, quel papier donner je ne peux pas les inventer non plus.. Merci d'avance

Par **miyako**, le **25/02/2023** à **11:23**

Bonjour,

Ne connaissant pas le dossier ,c'est à votre avocate qu'il faut vous adresser et de faire les recours nécessaires.

Cordialement

Par **youris**, le **25/02/2023** à **12:31**

bonjour,

à quel titre votre enfant est-il français ?

quelle est votre nationalité ?

pour avoir une carte de séjour vie privée et familiale, comme parent d'enfant français, il faut

remplir les conditions ci-dessous (que vous connaissez sans doute déjà) :

Vous pouvez obtenir la carte de séjour temporaire, même si vous êtes en situation irrégulière, si vous remplissez toutes les conditions suivantes :

Vous êtes le père ou la mère d'un enfant français mineur résidant en France

Vous contribuez à son entretien et son éducation depuis sa naissance (ou depuis au moins 2 ans)

Vous ne vivez pas en état de polygamie

source : [carte VPF parent d'enfant français](#)

très souvent, l'administration vérifie les informations que vous donnez auprès de votre pays dont vous avez la nationalité, ce peut-être la source des difficultés que vous rencontrez.

salutations